



# COMMUNAUTE DE COMMUNES "PAYS DES VANS EN CEVENNES"

Envoyé en préfecture le 27/11/2024  
Reçu en préfecture le 27/11/2024  
Publié le Département : ARDECHE  
ID : 007-200039832-20241125-D\_2024\_9\_7-DE

Canton : LES VANS

Préfecture de PRIVAS

délibération :  
D\_2024\_9\_7

L' an deux mille vingt quatre, le lundi 25 novembre à 18 h 30, le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire Centre d'accueil à LES VANS, sous la présidence de Monsieur FOURNIER Joël, Le Président.

Nombre de délégués en exercice  
: 31

Date de convocation du : 19 Novembre 2024

Présents : 24

**Titulaires** : Monsieur ARAKELIAN Jean-Jacques, Madame CHALVET Catherine, Monsieur LAGANIER Jean-Marie, Monsieur ROGIER Jean-Paul, Madame BASTIDE Bérengère, Madame ESCHALIER Cathy, Monsieur FOURNIER Joël, Monsieur GARRIDO Jean-Manuel, Monsieur BRUYERE-ISNARD Thierry, Monsieur NOEL Daniel, Monsieur MANIFACIER Jean-Paul, Monsieur MICHEL Jean-Marc, Monsieur THIBON HUBERT, Madame DOLADILLE Monique, Monsieur BALMELLE Robert, Madame LASSALAZ Françoise, Monsieur LEGRAS Emmanuel, Monsieur THIBON Pierre, Madame RAYNARD Christiane, Monsieur GADILHE Sébastien, Madame RIEU-FROMENTIN Françoise, Monsieur MANIFACIER Christian, Monsieur ROBERT Lionnel

Votants : 30

**Objet : Adhésion au Pacte  
Territorial du Service Public de  
la Rénovation de l'Habitat (SPRH) avec l'Anah**

**Suppléant(s) en situation délibérante** : Monsieur BYKENS Jean

**Pouvoirs** :

Madame DESCHANELS Georgette a donné pouvoir à Monsieur ARAKELIAN Jean-Jacques  
Monsieur BORIE Jean-François a donné pouvoir à Monsieur ROGIER Jean-Paul  
Monsieur ALLAVENA Serge a donné pouvoir à Monsieur LAGANIER Jean-Marie  
Monsieur ROUVEYROL Bernard a donné pouvoir à Monsieur BALMELLE Robert  
Monsieur PELLET Fabien a donné pouvoir à Madame DOLADILLE Monique  
Monsieur BONNET Franck a donné pouvoir à Monsieur THIBON HUBERT

**Absent(s)** :

**Excusé(s)** : Madame DESCHANELS Georgette, Monsieur BORIE Jean-François, Monsieur ROCHE Bruno, Monsieur ALLAVENA Serge, Monsieur ROUVEYROL Bernard, Monsieur PELLET Fabien, Monsieur BONNET Franck, Madame FEUILLADE Delphine

**Secrétaire de Séance** : Monsieur Christian MANIFACIER

Le Vice-président en charge de la thématique rappelle que le service Rénofuté existe depuis une dizaine d'années. La Communauté de communes y adhère depuis sa création. Il consiste principalement en un numéro de téléphone unique à destination des propriétaires. Cela permet aux territoires d'offrir un guichet unique de la rénovation de l'habitat en apportant un service de conseil et d'accompagnement complet. Ce service est mis en œuvre par l'Alec 07.

Le num éro unique permet soit d'aiguiller les porteurs de projets éligibles vers l'OPAH, soit il déclenche un accompagnement personnalisé jusqu'à la décision d'enclencher les travaux.

Son coût était de 0,71€ par habitant. Du fait, de l'évolution du service et de l'arrêt du financement régional, le coût d'adhésion passe désormais à 1,92€ par habitant avec une aide de l'Anah de 50% soit 0,96 €. Le reste à charge pour la collectivité est donc de 0,96€ par habitant. L'adhésion à l'Alec pour ses autres activités demeure à 0,09€ par habitant (adhésion votée annuellement au moment du vote du budget). Il conviendra d'autoriser le Président à signer la convention SPRH tri-annuelle correspondante (en annexe). En annexe également figure la plaquette de présentation du dispositif.

M. Thierry BRUYERE-ISNARD, Président de l'Alec 07, ne participe pas au vote.

**Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents et représentés :**  
**APPROUVE** l'adhésion au Pacte Territorial du Service Public de la Rénovation de l'Habitat (SPRH),  
**PREND NOTE** que le coût du service est de 1,92€ par habitant avec un reste à charge de 0,96€ pour la Communauté après déduction des subventions de l'ANAH,  
**AUTORISE** le Président à signer la convention correspondante avec l'Alec 07 pour une durée de 3 ans,  
**AUTORISE** le Président à solliciter l'ANAH à hauteur de 50% des coûts / 0,96€ par habitant,  
**AUTORISE** le Président à signer tous les documents afférents à la présente décision.

Pour : 29 Contre : 0 Abstention : 0

Envoyé en préfecture le 27/11/2024  
Reçu en préfecture le 27/11/2024  
Publié le  
ID : 007-200039832-20241125-D\_2024\_9\_7-DE

Le Président, Joël FOURNIER



Emis le 25/11/2024, transmis en sous-préfecture et rendu exécutoire le